



Le Tampon, le 29 janvier 2019

Le secrétaire général

Marc DUBOURDIEU

A

Mesdames et messieurs les membres du
Comité Directeur de ligue

Association

**Ligue Réunionnaise de
Tennis de Table**

Objet : compte-rendu de Comité Directeur

Date : 19 janvier 2019

Dossier suivi par

Lieu : 1 route Philibert Tsiranana (ex route de la Digue), 97490 STE CLOTILDE

Marc DUBOURDIEU
Secrétaire général

Horaire : 14 h 00

Téléphone
0692 66 65 82

Courriel
secretaire@lrrtt.re

Présents : Elodie AH YIONNE, Isabelle ALLIOT-MICHOUX, Sébastien DIGARD, Marc DUBOURDIEU, Laurent HAMEREL, Tom LAW DUNE, Erik LAW WUN, Sébastien MAILLOT, Kim METE, Christophe MOUQUET, Nathan PAYET, Manandraibe RASANDISONA

Adresse secrétariat
25 rue Benjamin Hoareau
97430 LE TAMPON

Absents excusés : Frédéric BERTHIER, Mickaël HA SUM, Annaëlle ETHEVE, Olivier SAVRIAMA, Jean-Bernard SELLY

Adresse Siège social
1, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Absents non excusés : Lucienne ROBY GERARD

Site Internet
www.lrrtt.re

Le quorum étant atteint, Mme la présidente ouvre la réunion à 14 h 15. En premier lieu elle remercie toutes les personnes de leur présence à cette réunion.

Ordre du jour

Agrément Ministériel

Document distribué aux participants : Retour rapide sur les points abordés du comité directeur du 2 novembre 2018 :

Siret
40900277100015

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

- **Etat des lieux du volet administratif**

→ Tous les efforts nécessaires sont entrepris pour être les plus cohérents possibles et en phase avec la réglementation.

- **Etat des lieux du volet sportif**

→ Point débattu ci-dessous.

- **Etat des lieux du volet financier**

→ Point débattu ci-dessous.



- **Suite à donner aux contacts fédéraux**
 - Pas d'avancée dans ce domaine puisque la perturbation « gilets jaunes » a empêché une rencontre entre notre présidente et le représentant local de l'UNSS.
 - Pour les mêmes raisons, Sébastien DIGARD n'a pu encore récupérer le matériel fédéral de promotion.
- **Fonctionnement des commissions**
 - Peu à peu les commissions trouvent leur rythme de croisière. La sportive, la financière, la communication, la JIOI, la statuts et règlements sont en première ligne.
- **JIOI : préparation des stages, journées de sélections**
 - Point débattu ci-dessous.
- **Coupe DOM TOM**
 - Nous avons été relancés sur le sujet. Notre réponse n'a pas varié. Nous ne participerons pas à cette compétition.
- **Suite du stage Jeunes du mois d'octobre**
 - Les fiches navettes ont été remplies par les encadrants du stage et transmises aux entraîneurs de clubs. Certaines décisions disciplinaires ont été prises envers des jeunes joueurs, des satisfécits adressés à d'autres.
- **Remboursements de frais**
 - Rien à signaler dans ce domaine. Les membres du CD ne semblent pas être des adeptes du remboursement à tout crin ...
- **Questions diverses**
 - Nouveau club à St Gilles : aucune nouvelle.
 - Composition du comité directeur : on le complète lors de l'AG ordinaire prévue ce jour, à 24 membres.
 - Placement des joueurs en sortie de poule : la formule adoptée est appliquée dans les compétitions (Critériums).
 - Championnat Vétérans : M. Claude LOUIS nous a interrogé sur l'organisation de cette compétition. On se borne à lui donner la décision prise lors du comité directeur du 2 novembre 2019. C'est son club qui est maître d'œuvre de la compétition. Sébastien DIGARD va demander à Olivier SAVRIAMA de se pencher sur ce volet des récompenses de ligue pour les différents championnats. La première mesure est à prendre pour le championnat Vétérans du samedi 26 janvier.

1. Adoption du compte-rendu du Procès-Verbal du comité directeur du 02/11/2018

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. Agrément des nouveaux licenciés

Aucune opposition n'ayant été soulevée, la LRTT compte à ce jour (31/12/2018) 424 adhérents (114 en Promotionnelle, 310 en Traditionnelle).

AOR : 97 (4 voix), TTT : 91 (4 voix), SMTT : 51 (4 voix), SPI : 49 (3 voix), CPP : 48 (3 voix), CRE : 24 (3 voix), A2P : 18 (2 voix), STELLA : 15 (2 voix), CDTT : 11 (2 voix), COM : 11 (2 voix), PICP : 5 (1 voix), SZE : 4 (1 voix)

3. Compte-rendu de la phase 1 du championnat par équipes

Le championnat a connu de nombreuses perturbations avec le mouvement social des « gilets jaunes ». Deux journées ont été annulées. Les clubs ont fait leur possible pour rattraper ces retards, pas toujours avec le succès escompté.

Après confirmation auprès de la FFTT, il a été possible de reporter des rencontres jusqu'au 19 janvier 2019 (aujourd'hui).

Cependant nous sommes en capacité de donner les montées et descentes pour chacune des divisions, pour un schéma normal :

- Descente de R1 à R2 : TTSP 1
 - Montée de R2 à R1 : CPP 2
- Descente de R2 à R3 : APP 1
 - Montée de R3 à R2 : TTT 3
- Descente de R3 à D1 : AOR 5
 - Montée de D1 à R3 : TTT 5

Aux dernières nouvelles, le club de La Possession refuse que son équipe 2 monte en Régionale 1, désengage une équipe de Régionale 3 mais inscrit une équipe en Départementale.

Le club des Aiglons désengage son équipe 5 de la Départementale.

La composition des poules sera finalisée très prochainement, envoyée pour contrôle à M. Patrick LUSTREMAN, puis diffusée aux clubs. SPID sera renseigné.

A noter que sur cette première phase, malgré de nombreux avertissements, plusieurs litiges liés à des qualifications de joueurs, des brûlages ou des forfaits, ont dû être traités. Aucun club n'a fait appel des décisions.

Pour mémoire :

Journée 1

- St Pierre 2 / Cressonnière 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Deux mutés dans l'équipe de St Pierre 2. Amende de 20 euros pour le club fautif.
- Tampon 1 / Tampon 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Deux mutés dans l'équipe de Tampon 1. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 2

- Possession 5 / St Pierre 6 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Joueur non licencié dans l'équipe de Possession 5. Amende de 20 euros pour le club fautif.
- Cressonnière 2 / Possession 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Deux joueurs brûlés dans l'équipe de la Cressonnière 2. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 3

- Possession 5 / SMTT 4 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Joueur non licencié dans l'équipe de Possession 5. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 5

- AOR 4 / A2P 1 : 8 à 0 et 3/1 (circonstances atténuantes) – Joueur non licencié dans l'équipe de A2P 1. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 6

- CPP 3 / A2P 1 : 8 à 0 et 3/1 (circonstances atténuantes) – Joueur non licencié dans l'équipe de A2P1. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Journée 6

- SMTT 4 / TTSP 6 : 8 à 0 et 3/0 – Forfait anticipé de l'équipe de St Pierre.

Journée 6

- TTSP 3 / AOR 5 : 8 à 0 et 3/0 – Forfait anticipé de l'équipe de AOR.

Journée 7

- SMTT 2 / POS 2 : 0 à 8 et 1/3 (circonstances atténuantes) – Joueur brulé dans l'équipe 2 de Ste Marie. Amende de 20 euros pour le club fautif.

Sébastien MAILLOT s'étonne que certains clubs aient pu voir leur rencontre repoussée au 19 janvier 2019 alors que d'autres avaient fait les efforts nécessaires pour jouer avant le 23 décembre 2018. Cette décision est bien entendu en lien avec la période tendue rencontrée depuis le mois d'octobre 2018 (mouvements sociaux) et le désir de la CS/CIT de ne pas être trop répressive sur le sujet.

4. Compte-rendu des journées de sélection JIOI

Une première journée de sélection a été organisée le dimanche 9 décembre à Deux-Canons.

Joueuses qualifiées : Audrey PICARD (Cressonnière), Solène ALMERY (CPP)

Joueurs qualifiés : Loïc COLLET (SMTT), Thomas HOARAU (Cressonnière)

Cette journée s'est bien déroulée avec toutefois quelques manques au niveau du nombre d'arbitres présents.

Journée de sélections Jeunes de moins de 21 ans, Ste Marie le 22 décembre.

Joueuse qualifiée : Colyne FOLIO

Joueur qualifié : Quentin VEDAPODAGOM (CPP)

Beaucoup de difficultés pour trouver une salle à cette date reculée (fermeture annuelle des gymnases). Nous remercions le club de Ste Marie.

Encore plus de difficultés pour trouver un plateau de jeunes compétitifs, notamment chez les Filles (3 compétitrices seulement) qui répondent aux critères.

Une réponse du CROS nous a été apportée le 19 décembre sur la possibilité de faire jouer les cadets et minimes à cette sélection.

A noter la participation de Kréopolitains : Colyne FOLIO, Aurélien TURPIN

5. Compte-rendu des actions de promotion

- **Actions à la Rivière St Louis** : les contacts semblent très sérieux avec le directeur d'une des écoles dans lesquelles sont intervenus Jean-Sébastien POTHIN et Sébastien DIGARD. L'ouverture d'un club sur cette commune est envisageable cette année.
- **Action à l'Immaculée Conception** : l'école est maintenant « imprégnée » de tennis de table. L'étape supérieure consiste à investir le collège (toujours le même établissement) afin d'assurer la continuité entre le premier et le second degré.
- **Action avec l'USEP et le TTT**. 94 enfants pour 9 écoles différentes se sont donnés rendez-vous le mercredi 3 octobre 2019 au gymnase de Trois-Mares. Avec les parents et les accompagnateurs il y avait foule ! Heureusement 8 personnes

étaient à l'encadrement pour diriger les groupes d'élèves dans les différents ateliers prévus. Au menu, des exercices de pré initiation. Tous les participants se sont quittés ravis, avec un diplôme en poche et un petit goûter bienvenu.

Sébastien DIGARD souligne l'importance de la formation en arbitrage pour les jeunes. Il suivra avec attention la venue du cadre métropolitain que nous envoie la FFTT entre le 8 et le 16 mars 2019. Cette personne pourra prendre en charge toutes les formations classiques (AC, AR, JA1, JA2, JA3) mais aussi se pencher sur GIRPE ainsi que sur SPID FFTT.

5/9

Le travail consiste à présent à recenser tous les besoins dans les clubs (formation, recyclage).

Sébastien est en train d'élaborer certaines fiches d'aides aux clubs (gestion administrative, demande de subventions, ...) qui sont déposées sur le site de Ligue. Ce travail est très utile et peut réellement apporter des solutions aux associations.

La prospection est en cours pour étudier la possibilité de créer un club supplémentaire dans l'ouest (Le Port, St Paul) afin de profiter du grand bassin de population présent dans la région.

Un championnat Corpo sur St Denis est également à l'étude.

6. Point financier : dettes de Ligue, règlements de Ligue, dettes de clubs

Toutes les informations relatives à ce sujet ont été transmises par courrier aux membres du comité directeur puisqu'elles sont également utilisées pour l'assemblée générale devant se dérouler juste après cette réunion.

Il est demandé pourquoi un huissier est mentionné. Les explications sont fournies (règlement de la dette de l'intervention administrative de cette personne)

7. Modification des statuts et date d'application

Voici les questions qui seront posées au CD en vue des modifications des statuts. L'enquête et la récolte des résultats se fera en ligne. Nos statuts seront modifiés en conséquence (AG de janvier 2020), puis entreront en vigueur pour l'AG de septembre 2020.

- a) **Doit-on garder cet article qui ne nous concerne pas pour l'instant** : Les délégués des associations sportives exclusivement corporatives doivent être âgés de seize ans révolus, jouir de leurs droits civiques (s'ils sont majeurs) et avoir la qualification corporative pour l'association sportive qu'ils représentent, peu importe qu'ils soient licenciés de cette association ou d'une association "libre".
- b) **Article 7.1** : On doit diminuer le nombre de membres au futur Conseil de Ligue. On passe à combien ? 15 membres, 17 membres, autre à préciser
- c) **Article 7.2** : Mode d'élection du Conseil de ligue :
 - Système actuel utilisé lors de la dernière AG : scrutin secret plurinominal majoritaire à un tour par l'Assemblée générale
 - Scrutin de liste : Les membres élus du Conseil de Ligue le sont au scrutin de liste bloquée à un tour à la répartition proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.
- d) **Article 9** : nombre de présents au Conseil de Ligue pour valider les délibérations
 - Un tiers (système actuel) : soit 8 personnes pour 24 membres ou 6 pour 17 membres.

- Un quart soit 6 pour 24 membres ou 5 pour 17 membres (c'est un exemple).
 - Autre pourcentage à saisir.
- e) **Article 11** : Élection du bureau
- Après l'élection du Président du Conseil de Ligue, le Conseil de Ligue élit en son sein, au scrutin secret, un Bureau dont la composition est fixée par le Règlement intérieur et qui comprend au moins un Secrétaire général et un Trésorier général.
 - Après l'élection du Président du Conseil de Ligue, celui-ci propose son Bureau au Conseil de Ligue qui approuve la nomination en bloc.
 - Après l'élection du Président du Conseil de Ligue, celui-ci propose son Bureau au Conseil de Ligue qui approuve la nomination poste par poste. (C'est ça qu'on a utilisé lors de la dernière AG).
- f) **Article 20** : Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée générale, dans les conditions prévues au présent article, sur proposition du Conseil Fédéral, du Conseil de Ligue ou sur proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée générale, représentant au moins un dixième des voix.
- On garde un dixième
 - On demande un tiers
 - Autre proportion à préciser

8. Validation du calendrier du championnat par équipes 2^{ème} phase

Les dernières rencontres doivent se jouer ce jour. Globalement nous connaissons la composition des poules mais pas encore l'ordre des rencontres pour la deuxième phase. Certains clubs ont préféré changer leurs équipes de division. Nous nous efforçons de compléter SPID et envoyer le calendrier de la seconde phase dès le début de la semaine à venir.

9. Validation du calendrier général 2^{ème} phase

Ci-joint le calendrier modifié pour la phase N°2. Les modifications concernent essentiellement les journées de présélections et sélections. La journée de sélection Féminines a été rajoutée au dimanche 10 février 2019.

Marc DUBOURDIEU souligne la grande difficulté pour trouver des salles capables d'accueillir des compétitions.

10. Programmation des actions de promotion

- **Journée USEP** au Tampon, octobre 2019
- **Téléthon à St Denis** : annulée fin 2018, l'action sera reportée en 2019 en incluant peut-être l'ensemble des acteurs pongistes de notre île. La présidente estime que l'action peut faire l'objet d'un évènement majeur de la LRTT.
- **Nuit du tennis de table** : elle serait programmée en février ou mars sur le gymnase des Deux-Canons avec le soutien du club des Aiglons. A confirmer.

11. Changements envisagés dans les règlements sportifs (grandes lignes)

- Le championnat par équipes mixte doit évoluer. Deux formules qui seront soumises aux représentants de club par vote électronique, pour avis,
- La formule des critères évoluera, notamment pour les jeunes,
- Une Challenge Jeunes sera créé,
- Les tournois devront être homologués,
- Le « Classement Réunion » sera remis à l'ordre du jour.

Madame la présidente tient absolument au retour d'un championnat féminin pour la prochaine saison. La formule sera à étudier, fonction des conditions que nous

rencontrons (manque de féminines dans certains clubs). Ce championnat n'a pas été proposé cette année pour diverses raisons : impossibilité de connaître le résultat du championnat précédent, manque d'engagement des clubs concernés.

La commission sportive étudiera tous ces aspects et les décisions finales seront entérinées par le comité directeur.

12. Amélioration du championnat par équipes

Plusieurs points sont à voir afin de parfaire le déroulement du championnat par équipes.

7/9

- On constate un problème récurrent : le mauvais remplissage des feuilles de matchs. On rappelle que ces feuilles sont les seules preuves du déroulement d'une rencontre. Le nom du JA, son numéro de licence sont indispensables.
- De même les événements pouvant porter à réserve et/ou réclamation doivent être décrits le plus précisément possible sans oublier de noter les heures auxquelles les faits sont rattachés.
- Les feuilles sont toujours signées des deux parties, notamment le dos des feuilles.
- Enfin on doit trouver une écriture claire et lisible tout au long du document.
- Pour mémoire l'utilisation de l'application GIRPE est fortement recommandée pour le Régionale 1.

Christophe MOUQUET rappelle aussi que les clubs qui reçoivent doivent fournir des balles de compétition identiques sur toute la compétition.

13. Questions diverses

- **Salles de tennis de table à améliorer** : les conditions de jeu sont loin d'être optimales dans plusieurs salles de l'île (exiguïté, éclairage, peinture des murs, qualité des sols, ...). Nous invitons les clubs à se rapprocher de leurs municipalités pour améliorer les conditions de jeu, envisager des configurations différentes, etc. Madame la présidente signale que la LRTT pourra aider des clubs à se doter d'un matériel (tables) adapté aux compétitions.
- **Amendes liées aux forfaits du championnat** : plusieurs clubs ont demandé l'exonération de leurs amendes liées aux forfaits enregistrés. Le mouvement des gilets jaunes a grandement perturbé le championnat et certains clubs n'ont pu aligner des équipes aux moments voulus. Après vote au sein de la CS et du CIT, il apparaît que ces amendes sont maintenues.
- **Réorganisation du site Web de Ligue** : le site se remplit peu à peu. Cependant il semble nécessaire de revoir totalement l'espace de Ligue et d'utiliser un nouveau CMS (sous WordPress). Cet outil sera plus moderne et convivial. Kim METE nous annonce qu'une personne pourrait s'occuper de cette refonte. La présidente lui demande de fournir un devis.

Kim demande aussi aux personnes présentes dans la salle de participer à l'élaboration de l'architecture du futur produit.

La commission communication souhaite que des représentants de clubs puissent alimenter la page Facebook de la ligue. Un courrier sera envoyé en ce sens.

Kim pense aussi que les « communicants » de la Ligue doivent être plus visibles (badge, tee-shirts ?) sur les lieux de compétition afin que les journalistes puissent identifier rapidement les personnes à même de diffuser l'information. Question en rapport avec le point ci-dessous.

- **Maîtrise de la communication de la Ligue** : il est rappelé que la Ligue est dotée d'une commission communication. C'est à elle de donner les informations « officielles » de la LRTT et de les contrôler. Un courrier devrait partir aux rédactions de la presse écrite afin de préciser quels sont les interlocuteurs de la Ligue.
- **AG 2020 sur l'année civile 2019** : nous prévoyons notre assemblée générale ordinaire sur l'année civile 2019 au mois de janvier 2020. N'oublions pas que nous serons tenus d'organiser une autre AG début septembre 2020 pour le renouvellement du Comité Directeur (qui deviendra alors Conseil de Ligue). Les nouveaux statuts et règlement intérieur entreront alors en vigueur.
- **Championnats de La Réunion Vétérans** : ils se dérouleront le samedi 26 janvier à Ste Marie. A la demande du club SMTT, le juge-arbitre sera Marc DUBOURDIEU.
- **Réception des candidatures à l'AG de ce jour** : nous avons reçu les candidatures de Fabrice BALAZI (AOR), Laurent PEQUIN (COM), Thomas MONDON (CPP), Yoann GIRARD (CPP), Yannick SIGISMEAU (TTSP), Daniel THURIES (A2P). Toutes ces candidatures sont acceptées.
- **Qualification des Dames et Hommes aux Championnats de France Toutes Séries** : c'est une bonne nouvelle qui a été officialisée le 18 janvier ! Les outremeriens peuvent participer aux championnats de France toutes séries Dames et Hommes même si leurs représentants ne sont pas numérotés.

Aussi la qualification Dames se fera selon le document joint.

La qualification Messieurs : Le joueur qui sera classé premier au classement général des critères à l'issue du 3ème tour sera qualifié au Ch. de France. Le remplaçant étant le N° 2, puis le N°3, etc...

- **Participation aux Finales par Classements** : les vainqueurs de chacun des tableaux des Finales par Classement LRTT sont qualifiés pour ces mêmes tableaux aux Finales Fédérales par Classement.
- **Championnats de France Jeunes et Vétérans** : champions en titre 2018/2019.

Un courrier sera envoyé aux clubs pour préciser tout cela, courrier incluant la participation financière de la LRTT à chaque type de déplacement.

- **Formation arbitres et juges-arbitres** : la FFTT n'a pas pu nous envoyer un cadre au mois de janvier. L'opération est prévue au mois de mars (voir plus haut).
- **Prise en charge des factures d'organisation présentées par les clubs pour la période antérieure au 1^{er} septembre 2018** : la comptabilité allant de la période septembre 2016 à septembre 2018 étant toujours sous investigation, il nous est impossible de répondre à la demande des clubs pour cette période. Nous ne pouvons que régler les demandes/factures postérieures au 1^{er} septembre 2018. Nous demandons donc aux clubs de se manifester en ce sens. Dès que la situation sera clarifiée la LRTT procédera aux ajustements nécessaires, si besoin était.
- **Procédure de transmission de l'information aux présélectionnés** : nous nous sommes heurtés à l'opposition de certains clubs concernant la transmission de l'information aux présélectionnés. Parallèlement nous avons constaté que l'information ne passait pas toujours auprès des intéressés. **Aussi le CD de la LRTT décide que l'information serait désormais envoyée aux clubs et doublée auprès des intéressés.**
- **Demande fédérale (Michel BREMONT, secrétaire administratif)** : avant le 28 janvier donner les participations pour les Seniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins.

- **Demande fédérale (Michel BREMONT, secrétaire administratif) :** avant le 30 janvier, donner les participations aux Championnats de France des Régions (équipes Minimes, Cadets, Filles et Garçons). La LRTT n'engage pas d'équipes.
- **Indemnités de Ligue pour les déplacements aux compétitions nationales individuelles ou par équipes :** des priorités (de 1 à 3) sont données par la Ligue selon les événements. L'indemnité accordée est fonction de ces priorités. Les clubs recevront le tableau afin qu'ils puissent anticiper leurs éventuels déplacements.
- **Question de dernière minute suite au courrier envoyé par le CPP sur la situation de M. Vincent TRINQUIER :** ce procédé affligeant est particulièrement dégradant pour l'intéressé. Il ne nous semble pas qu'un être humain puisse être assimilé à un « objet » quelconque et encore moins qu'il « appartienne » corps et âme à une association, même si elle est employeuse. La forme de la communication est très maladroite et surtout très peu « élégante » pour reprendre une expression des documents qui ont inondé le tennis de table local. De plus, on s'interroge sur la nécessité de spammer des personnes qui n'ont pas ou plus de lien avec le tennis de table dans l'île, ou encore des mineurs qui doivent bien se demander quelle est la signification de ce type d'envoi ...
Sur le fond, la LRTT se réserve le droit de répondre puisqu'un certain nombre de contre-vérités ont été énoncées dans ce courrier.
- **Date et lieu de la prochaine réunion :** la réunion se déroulera le samedi 20 juin 2019. Le lieu sera précisé ultérieurement.

La séance prend fin à 16 H 30.

Pour rappel : les membres du comité directeur ont 8 jours à réception de ce document pour le relire et apporter des propositions de clarifications et ou modifications éventuelles. La présidente renverra alors le document définitif avec les corrections dans un nouveau délai de 8 jours. Il sera signé de la présidente et du secrétaire général.

Le procès-verbal sera ensuite transmis aux associations sportives affiliées (courriel) et archivé sur le site Web de Ligue.

La présidente



Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Le secrétaire général



Marc DUBOURDIEU